GUERRE ET MAROC

sont l'objet de la discussion

A LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS

La Chambre des Députés a tenu hier deux séances : celle du matin consacrée au budget de la guerre ; celle de l'après-midi à la suite de la discussion des interpellations sur le Maroc.

Sur le budget de la guerre, M. Samalens, député du Gers, pays d'élevage du cheval de guerre, a signalé le manque de chevaux pour la mobilisation.

M. Gérald a insisté sur la nécessité de faire cadrer les appels de réservistes avec les besoins des travaux agricoles : qu'on ne prive pas les champs des travailleurs qui sont aussi indispensables par des appels inopportuns.

M. Paterson-Mirand a dit quelques mots sur la crise du recrutement ; M. Palé a demandé l'amélioration des retraites des officiers ; M. Becays une meilleure organisation des camps d'instruction militaires ; M. Peyroux une amélioration de la situation du corps de santé.

Enfin M. Bonnet a signalé combien la situation des soldats renvoyés dans leurs foyers par décision des Commissions de réforme est souvent lamentable : on devrait indiquer aux militaires blessés en service commandé la loi sur les accidents du travail.

Notre action au Maroc

Les critiques de M. Abel Ferry

M. Paul Meunier ayant renoncé à son interpellation, c'est M. Abel Ferry qui a pris la parole le premier au début de la séance de l'après-midi, pour développer son interpellation sur « la politique que le gouvernement entend suivre au Maroc en ce qui concerne le régime des terres, le régime des capitaux, l'organisation économique et la réforme de l'administration du makhzen ».

Notre politique marocaine, jusqu'ici, dit l'orateur, n'a point été ce qu'elle eût dû être. Depuis notre entrée à Fez, nous aurions dû, sans attendre la signature du traité de protectorat, établir notre influence sur le Maroc. Hinat, le protectorat eût été, non la préface d'une œuvre à accomplir, mais la consécration d'un état de fait. Jamais en pays n'a été plus pillé que depuis que les Français sont à Fez.

Défaut de surveillance et défaut d'initiative, juge M. Abel Ferry.

M. Ernest Flandin parle de la situation sanitaire

M. Ernest Flandin, qui parle ensuite, développe son interpellation sur « la situation sanitaire des troupes débarquées au Maroc et la composition du corps d'occupation ».

M. Flandin dégage la responsabilité du service de santé militaire trop souvent injustement attaqué ; il adresse un salut reconnaissant aux membres de la Croix-Rouge française qui se dévouent au Maroc comme de l'eau fait partout où notre drapeau se trouvait engagé.

L'orateur demande si nous allons continuer à envoyer au Maroc des nouvelles et des recrues de l'infanterie coloniale qui ont tant souffert depuis les débuts de la campagne.

M. Poincaré. — Nous avons envoyé au général Lyautey en qualité et en [illegible] les troupes qu'il nous a réclamées ; je dois dire qu'il a particulièrement insisté pour avoir à sa disposition des soldats de l'infanterie coloniale.

L'interpellateur estime néanmoins que nous devons faire appel pour nos expéditions lointaines d'une manière de plus en plus large à nos troupes noires.

Le général Pedoya. — Nous avons considéré comme une victoire diplomatique le traité du protectorat, deux jours après l'arrivée de M. Regnault à Fez, aussitôt signé, le traité a été publié comme un bulletin de victoire. Ce fut une faute !

M. Poincaré. — L'indiscrétion a été commise par le Maghzen.

Le général Pedoya estime que l'on ne doit pas accorder une confiance trop grande aux troupes indigènes.

Le général Pedoya dit que nos contingents au Maroc sont encore insuffisants et réclame l'envoi de nouveaux renforts.

M. Brousses déclare à son tour que le fait d'avoir rendu public d'une manière trop hâtive le traité de protectorat a été une bévue [illegible].

L'orateur examine ensuite longuement quel est le véritable esprit du monde marocain. Il est facile de se rendre compte du danger que nous avons encore à parcourir avant d'arriver à vivre en harmonie même relative avec une semblable population.

M. Millerand dit qu'il ne s'agit pas aujourd'hui de rechercher ni dans la question marocaine des fautes qui ont été commises. Ce qui importe c'est de songer à l'organisation politique et économique du Maroc.

M. Andrieux se propose de répondre à certains arguments de M. Dumesnil, à propos de la mort du lieutenant Espérader. Il fait l'éloge du général Ditte. M. Dumesnil a donné lecture d'une dépêche rendant compte d'un incident, qui aurait été pour nous très dommageable et que le général Ditte se serait efforcé de transformer.

M. Dumesnil maintient ce qu'il a dit la semaine dernière.

M. Mirman vient répondre à certaines accusations portées contre nos officiers au Maroc.

Parlant de la marche sur Fez de général Moinier, il déclare qu'il a sous la main une série de dépêches, disant au général Moinier de former une colonne légère et de marcher le plus rapidement sur Fez ; le général Moinier n'a donc fait que se conformer aux ordres qui lui ont été donnés.

Il s'emploie sur l'organisation de l'armée chérifienne, puis après avoir rendu hommage au lieutenant Espérader, il regrette que M. Dumesnil ait cru devoir faire intervenir le nom de cet officier pour apporter des [illegible] à la tribune.

En ce qui concerne les effectifs à prévoir pour le Maroc, le Ministre répond simplement qu'il a répondu sur les lieux tout ce que le général Lyautey a demandé.

« Je continuerai à le faire, dit le Ministre ; c'est bien le moins que l'on puisse faire à un homme dont la tâche est si difficile et qui manque les moyens de la mener à bien. » (Applaudissements sur un grand nombre de bancs.)

Après une réplique de M. Dumesnil la suite de la discussion est remise à demain.

La séance est levée à 6 h. 25 ; elle était reprise à 2 heures, suite de la discussion de la réforme électorale.

L'Enseignement technique

discuté au Sénat

Le Sénat a poursuivi hier la discussion de l'interpellation sur l'enseignement technique industriel et commercial.

M. Derbet a la parole.

Il critique notre enseignement agricole.

L'orateur prétend que l'enseignement professionnel agricole est plus nécessaire que l'enseignement des écoles pratiques de commerce.

M. Sapinale qui parle ensuite s'occupe plus spécialement de l'Ecole Normale qui sera chargée de former les professeurs de l'enseignement technique.

M. Fernand David. — Nous avons des écoles dans les campagnes, il faut s'en servir au profit des écoles d'agriculture et des fermes-écoles. On pourrait étendre le programme et organiser des écoles post-scolaires agricoles pendant l'hiver. Les instituteurs se mêleront ainsi davantage à la vie profonde du pays.

M. Noël. — Nos ingénieurs et nos instituteurs qui sortent de nos écoles supérieures ne sont pas inférieurs à ceux des pays étrangers, la France est le pays des grandes entreprises et si nous sommes un peu lents à tirer profit de nos découvertes, cela tient à l'émigration de nos capitaux à l'étranger.

Le sénateur de l'Oise donne comme exemple le fonctionnement de nos Ecoles Centrales. Elles ne demandent rien à l'Etat, ni argent ni place et les jeunes gens sont lancés dans la vie libre et ne deviennent pas des fonctionnaires.

M. Henri Michel maintient que la loi de 1900 a contribué pour une large part à la crise de l'apprentissage.

M. Tourou se déclare partisan déterminé de l'enseignement technique, mais sur la question de l'obligation il y a lieu de faire remarquer au Sénat que cette application empêcherait toute liberté.

Après une intervention de M. Noël la discussion est close.

L'ordre du jour

Le Sénat adopte l'ordre du jour de MM. Astier et Henri Michel ainsi conçu :

« Le Sénat confiant dans le gouvernement et prenant acte de ses déclarations, compte sur lui pour hâter devant le Parlement la discussion du projet de loi sur l'enseignement technique industriel et commercial. »

La séance est levée à 7 heures 1/4.

CRISES ÉCONOMIQUES

de 1914 à 1917

Pour les prévenir

M. Léon Bourgeois, ministre du travail, se préoccupe d'une façon toute particulière en ce moment des moyens de prévenir la crise économique que l'on prévoit pour la période qui s'écoulera entre les années 1914 et 1917. On sait par une note du conseil des ministres qu'il a communiqué récemment au président de la République le dernier rapport qui lui a été soumis par le comité permanent d'études relatives à la prévision des chômages industriels. Or ce rapport préconise un certain nombre de mesures que le ministre du travail est décidé à faire approuver et sanctionner par ses collègues du cabinet.

Dans son rapport, le comité a insisté de nouveau sur le nécessité de régler l'exécution des travaux et des commandes de l'Etat ou des concessionnaires de l'Etat, de façon que l'exécution soit activée durant la période de chômage qui suivra la période actuelle d'essor économique. Cette méthode, contraire à celles suivies jusqu'à présent, ne peut être que profitable aux intérêts financiers de l'Etat, et elle servira à rendre plus régulier l'emploi des travailleurs.

Dans cet ordre d'idées, le comité estime que, lors de l'établissement, tant des programmes de travaux que des conditions d'exécution de ces programmes, une entente devrait intervenir entre les ministères techniques chargés des travaux, le ministère des finances et le ministère du travail, de façon à satisfaire tous les intérêts généraux en présence. Le ministère du travail aurait plus particulièrement mission de faire valoir la nécessité d'éviter les à-coups qui aggravent les chômages, et de rechercher les moyens de les atténuer.

Enfin la comité a renouvelé le vœu qu'il avait émis en faveur de l'institution d'un office des prix qui répondrait aussi au sentiment déjà exprimé de l'opinion publique. Cet office enregistrerait mathématiquement le mouvement des prix et des stocks de marchandises dans les principaux pays, en s'efforçant de mettre en lumière les facteurs des changements constatés.

Il n'aurait d'autre rôle que l'observation méthodique et impartiale des faits ; les intéressés y trouveraient des informations judicieusement coordonnées, tant sur le mouvement des prix que sur l'activité du travail, l'organisation du commerce et de l'industrie, le mouvement des capitaux, etc.

Cet office répondrait aux préoccupations que M. Justin Godart a portées à la tribune de la Chambre des Députés et aux vœux qui ont été soumis au ministère du travail par la Ligue des consommateurs que préside M. Charles Gide.

Il aiderait à la préparation des enquêtes internationales réclamées par l'Office international du travail et que tendent à organiser les propositions actuellement soumises au Sénat et à la Chambre des représentants des Etats-Unis, avec l'appui d'un grand nombre d'associations et d'autorités scientifiques du monde entier.

La Réforme Électorale

La commission du suffrage universel a repoussé hier l'amendement présenté par M. Javel, au nom du groupe radical-socialiste et tendant à ajouter à l'article 1er du projet du gouvernement les mots « dans le cadre du département », qui avait proposés dans le but de faire rejeter le groupement des petits départements en circonscriptions électorales.

Le monument des trois sièges

DE BELFORT

La municipalité de Belfort vient d'être avertie que contrairement à ce qu'il avait espéré, le Président de la République a le regret de ne pouvoir assister aux fêtes d'inauguration du monument des trois sièges, qui auront lieu le 15 août prochain.

L'Accident de la Brayelle

Les funérailles

Les funérailles du capitaine Dubois et du lieutenant Peignan, les deux officiers aviateurs tués mercredi matin, à l'aérodrome de la Brayelle, ont eu lieu hier matin. Elles ont été vraiment grandioses et solennelles.

Les deux cercueils, recouverts d'un pal tricolore et de l'uniforme des défunts, étaient exposés à l'Hôpital Militaire, dans la salle des officiers, transformée en chapelle ardente, sous la garde d'autres officiers de la garnison.

A 11 heures précises du matin eut lieu le levée des corps, et le cortège se forma place Meugin, au milieu d'une foule énorme.

En tête venait la Musique de l'école d'artillerie qui, sur tout le parcours, exécuta des marches funèbres, puis deux attelages de caissons d'artillerie, drapés aux couleurs nationales, ornés de faisceaux de drapeaux tricolores, sur lesquels avaient été placées un grand nombre de couronnes offertes au capitaine Dubois ou au lieutenant Peignan par MM. Jacques et Louis Bréguet, les officiers anglais et russes qui accompagnent un stage à la Brayelle, les ateliers Bréguet, le personnel de la Brayelle, les sapeurs de la Brayelle, le général et les officiers de la place de Douai, l'Aéronautique Militaire, le Centre d'Aviation de Douai, le général et les services de la garnison de Douai, les officiers des 16e, 87e et 41e d'artillerie, du 84e d'infanterie, les sous-officiers des 41e d'artillerie et 84e d'infanterie, etc.

D'autres couronnes encore, toutes plus jolies les unes que les autres, étaient portées à bras par des militaires, puis venait, avec son drapeau, une délégation des Anciens Sous-Officiers de Douai, et, posé sur un affût de canon, le cercueil du lieutenant Peignan, aux côtés duquel marchaient cinq officiers délégués par les corps de troupe de la garnison, et M. Pierre Delangre, commissaire délégué de l'Aéro-Club de France.

Le deuil était conduit par la mère, la sœur et le frère du lieutenant Peignan, le lieutenant de vaisseau Dutertre, qu'accompagnaient des officiers, ainsi que des sapeurs aviateurs de la Brayelle, parmi lesquels on remarquait Brégi et Dufour, qui bien que blessé ces jours-ci, avait demandé l'autorisation de sortir de l'Hôpital et suivait le cortège, le bras en écharpe.

Sur un autre affût de canon qui suivait tout après, était le cercueil du capitaine Dubois, derrière lequel se trouvaient le frère et le fils du défunt, le général Miquel-Dallon, commandant d'armée, représentant le Ministre de la Guerre, le colonel Hirschauer, inspecteur permanent de l'Aéronautique, le lieutenant-colonel Voyer, directeur des services de l'Aéronautique, MM. Louis et Jacques Bréguet, M. Droz, sous-préfet de Douai, remplaçant M. le Préfet, indisposé, le général Cremer, commandant le 1er corps d'armée, et tous ses officiers généraux, le général en retraite Hermant, MM. Bertin, maire de Douai, Hanotte et Godin, adjoints, ainsi que la plupart des conseillers municipaux de la ville de Douai, MM. Wilmot et Le Glay, conseillers généraux, etc.

LES DISCOURS

Plusieurs discours ont été prononcés dans la cour de la gare.

Le lieutenant de vaisseau Dutertre parle le premier, au nom du Centre militaire d'aviation de Douai.

De son discours, nous extrayons ce passage :

« Vous, Dubois, mon second et mon collaborateur le plus intime. Vous, qui, en garnison à Douai depuis de longues années, connaissant mieux que tout autre les dangers de votre nouveau métier, marié, père de famille, saviez garder à la bouche, au moment du danger, des sourires joyeux, et cette constante bonne humeur qui faisait partie de votre physionomie, vous étiez notre gaieté et notre entrain.

« Et vous, Peignan, notre benjamin, qui êtes arrivé parmi nous avec le plein enthousiasme de vos vingt-trois ans, vous étiez notre jeunesse. Doué de qualités brillantes, que d'espérances ne fondions-nous pas sur vous!

« Demain, ce sera peut-être notre tour, mais qu'importe, nous sommes prêts à faire notre devoir. Haut les cœurs ! »

Le colonel Voyez prend ensuite la parole. Il rappelle la collision et dit :

« Des accidents du même genre se produisent parfois dans la navigation maritime et, tout récemment encore, la France avait à déplorer la perte de l'équipage tout entier du sous-marin « Vendémiaire », coupé en deux par un cuirassé.

« Hélas ! la douloureuse catastrophe qui nous réunit ici nous montre le danger nouveau, et c'est précisément dans ce centre d'aviation militaire de Douai, dont le chef, en sa qualité d'officier de marine rompu aux difficultés de la navigation, avait attiré tout spécialement l'attention des pilotes sur les règles à observer dans la circulation aérienne ; dans ce centre où, chaque jour, les aviateurs examinaient et commentaient le règlement officiel paru sur la question et encore peu connu ; dans ce centre, dis-je, que, par une inconcevable ironie du sort, survient le premier abordage en pleine atmosphère et cet abordage fait deux victimes. »

Le général Miquel-Dallon succède au colonel Voyer :

« Il faut, dit-il notamment, des disparitions cruelles comme celles que nous pleurons, pour nous convaincre que le soldat français est toujours prêt à faire le sacrifice de sa vie.

« Nous ignorons les richesses que nous portions au fond de notre nature, et, cependant, les événements récents nous révèlent presque chaque jour les sources inépuisables d'héroïsme qui se perpétuent dans nos rangs.

« Les officiers aviateurs ont le droit d'être fiers de leur courage et de leur dévouement. Ils risquent leur vie tous les jours. Et comment douter de leur sincérité, quand, pour un qui tombe, 20 se lèvent pour le remplacer ?

« Nous tous, nous marchons sur vos traces avec ardeur, et nous nous préparons sans trêve, avec une confiance inébranlable, à combattre un jour pour le salut de la patrie. »

M. Bertin, maire, parle ensuite au nom de la ville de Douai.

« Il est toujours profondément affligeant, dit-il, de voir, fauchés à la fleur de l'âge, l'existence de deux serviteurs de la patrie ; mais les regrets qui accompagnent leur disparition ne sont-ils pas encore beaucoup plus cuisants à la pensée qu'une différence de quelques secondes dans l'atterrissage ou un écart de quelques mètres dans l'immensité aurait suffi pour laisser la vie sauve aux deux valeureux officiers couchés maintenant dans ces cercueils ?

« On ne peut que s'incliner avec tristesse devant les arrêts impénétrables du Destin. »

La cérémonie s'est terminée à 1 heure. Les corps ont été levés dans les fourgons et seront dirigés vers les pays d'origine des officiers.

VA-T-ON ANNULER

les élections municipales

DE LA VILLE D'HAZEBROUCK ?

Hier, le Conseil de Préfecture a continué, sous la présidence de M. Grand, l'examen des contestations relatives aux élections municipales.

Les protestations concernant les élections d'Hazebrouck étaient de MM. Théry-Delattre et consorts, contre les opérations électorales du premier tour.

Les protestataires étaient représentés par Me Bulteel, avocat à Dunkerque, et les élus par Me Fauchille, avocat à Lille.

D'après le rapport, de nombreux faits de pression et de corruption ont vicié le résultat du scrutin. Plusieurs porteurs, qui n'étaient en réalité que des électeurs, ont été embrigadés. En outre les bulletins étaient imprimés sur du papier transparent, et trois électeurs, qui étaient privés de leur droit politique, ont participé au vote.

A cela il est répondu qu'aucune pression n'a été exercée et qu'il n'y a eu ni d'embrigadement de porteurs, ni de distribution d'argent. Il n'a été opéré qu'une distribution de pain à l'occasion d'un événement spécial, et cette distribution avait été annoncée dès le mois d'avril 1912. Quant aux bulletins ils n'étaient pas transparents et les libations auxquelles on a fait allusion n'ont pas eu lieu.

En outre, les électeurs signalés comme étrangers avaient le droit de voter. Enfin, aucune preuve n'est apportée qu'un vice quelconque ait entaché le dépouillement du scrutin.

Me BULTEEL FAIT RESSORTIR L'INGÉRENCE ÉPISCOPALE ET LES PROCÉDÉS D'INTIMIDATION

Après la lecture du rapport que nous venons d'analyser, Me Bulteel prend la parole.

Il fait remarquer qu'au premier tour il manquait à M. l'abbé Lemire que 73 voix pour être élu. La majorité absolue était en effet de 1.511 voix et il en a obtenu 1.438. L'écart n'était donc pas considérable et M. l'abbé Lemire aurait parfaitement pu être élu sans des faits de pression.

Le premier grief invoqué par MM. Théry et consorts porte sur l'ingérence épiscopale vis-à-vis de M. l'abbé Lemire. Cette ingérence, qui a eu lieu dans des conditions inadmissibles, a eu sa répercussion sur tous les membres de la liste dont le sort était intimement lié à celui de M. l'abbé Lemire. Elle a donc consisté en une manœuvre d'intimidation. Si, jadis, sous le régime concordataire, un évêque avait agi de cette façon, il y aurait eu lieu d'exercer la procédure d'appel, « comme d'abus », devant le Conseil d'Etat. Si aujourd'hui cette procédure n'est pas possible, depuis la séparation, il n'en est pas moins vrai que le prêtre, en tant que citoyen, échappe totalement à l'autorité épiscopale.

M. l'abbé Lemire n'avait d'autre ressource que celle d'avoir recours au Conseil de Préfecture, déclarant qu'il avait été victime de moyens d'intimidation.

Des journaux et des affiches avaient rappelé l'interdiction épiscopale, et représentaient M. l'abbé Lemire comme un prêtre violant la défense épiscopale.

Mais là ne se bornent pas ces moyens d'intimidation. D'autres ont été employés, soit sous forme de distribution d'argent dans les estaminets Duverlie et « du Bateau », soit sous forme de distribution de bons de pain.

Quant aux bulletins, ils étaient transparents. Et Me Bulteel cite la jurisprudence du Conseil d'Etat, annulant les élections en pareil cas.

Enfin, M. Théry a signalé les irrégularités qui ont été commises lors du dépouillement dans le bureau de canton sud. Sur cent, on n'a trouvé que quatre-vingt-seize bulletins.

DEMANDE D'ANNULATION

Me Bulteel termine sa plaidoirie par les conclusions suivantes :

« Considérant que la preuve est apportée aux débats de l'ingérence abusive de l'autorité épiscopale, dans l'exercice des droits civiques d'un ecclésiastique.

« Que si ce fait ne peut plus être actuellement poursuivi et réprimé « comme d'abus », il doit être retenu comme un manœuvre blâmable d'intimidation et un moyen de pression de nature à vicier la sincérité de l'élection contestée.

« Considérant qu'il est également démontré que MM. Warin et consorts ont distribué en quatre, étaient absolument transparents, et dont la disposition typographique était telle qu'aucune addition ou modification n'était possible.

« Que le Conseil d'Etat a toujours considéré de pareils faits comme devant entraîner l'annulation de l'élection.

« Considérant, en outre, que la notoriété publique accuse MM. Warin et consorts d'avoir fait des distributions anormales de secours en argent à un nombre considérable d'électeurs, qui étaient aux cabarets Duverlie, « du Bateau » et autres, embauchés comme porteurs, mais auxquels il étoit déclaré, aussitôt après avoir voté, qu'ils pouvaient librement disposer de leur temps.

« Considérant enfin qu'au cours du scrutin, le président du bureau du canton eud, an recevant les bulletins, les palpait avant de les mettre dans l'urne.

« Qu'au cours du dépouillement du bureau du canton sud, dans le scrutin du 5 mai, des bulletins ont été enlevés par un des assesseurs et remplacés par d'autres.

« Qu'il est établi, dès à présent, qu'à ce même bureau, sur 100 bulletins, il n'en a été retrouvé que 96, soit quatre bulletins manquants ».

Plaise au Conseil de Préfecture de prononcer l'annulation de l'élection du 5 mai, et, par suite, de celle du 12 mai.

Subsidiairement, ordonner l'enquête sur les faits désignés ci-dessus. »

Me FAUCHILLE PRÉSENTE LA DÉFENSE

Me Fauchille se lève à son tour.

« On a parlé, dit-il, de l'ingérence épiscopale, mais à cela on n'a apporté aucune preuve. Les journaux n'ont rapporté qu'un fait bien antérieur aux élections, qu'il n'intéressait d'ailleurs pas. On ne pouvait pas empêcher les journaux de reprendre cette interdiction, il n'en résulte donc qu'une simple polémique de presse.

« Parmi les faits de corruption, on a cité une distribution de pain. Elle avait été annoncée bien avant l'élection et elle avait été provoquée par la naissance, au mois d'avril précédent, de fils de M. Degroote. Ce fait ne se rattachait en rien à l'élection municipale. Cette distribution avait été d'ailleurs annoncée dès le 12 avril ».

Le Commissaire du gouvernement. — Quand a eu lieu la distribution de pain ?

R. — Elle a eu lieu dès le mois d'avril et les jours suivants.

Le Président donne la parole à M. Degroote, l'intéressé, qui se trouve dans la salle.

M. Degroote répète que cette distribution a eu lieu, en effet, dès le mois d'avril et ajoute même qu'elle n'est pas encore terminée.

Me Fauchille reprend sa plaidoirie et repousse les faits allégués, en lavant desquels il n'y a aucune preuve.

« Le Conseil d'Etat, ajoute-t-il, n'annule les élections que dans les cas où il y a un signe extérieur sur les bulletins ».

Quant aux irrégularités du dépouillement, il apporte une attestation d'un membre du bureau, qui est d'ailleurs un adversaire des candidats de la liste de M. Warin, attestation d'où il résulte que cet adversaire n'a été témoin d'aucun acte irrégulier, ni d'aucune protestation.

M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT DEMANDE L'ANNULATION DES ÉLECTIONS

M. le Secrétaire général, remplissant les fonctions de commissaire du gouvernement, constate des faits d'ingérence cléricale. Quant aux journaux, il n'ont servi que de porte-paroles à l'évêque Delamotte.

Il considère que les faits de pression et de corruption sont suffisamment prouvés, ainsi que les irrégularités commises lors du dépouillement, et demande au Conseil de prononcer l'annulation des élections, ou, tout au moins, s'il n'est pas suffisamment éclairé, de faire procéder à une enquête.

* * *

Le Conseil de Préfecture a également mis en délibéré les affaires suivantes concernant certaines protestations relatives aux dernières élections municipales dans le département du Nord :

Maeures. — 1° Protestation de MM. Duchemin et consorts, contre l'élection, au tertour, de MM. Robas et Foulon.

2° Protestation du bureau électoral et de M. Alfred Foulon contre l'élection des conseillers au 2e tour.

Montigny-en-Ostrevy. — Déféré de M. le Préfet contre les opérations du 1er et du 2e tour. Protestation du maire contre l'élection de MM. Rousseaux et Vis-Rousseaux.

Lambersart. — Le protestataire a fait émanaître son désistement.

Mouchin. — Déféré de M. le Préfet et protestations de MM. Devaux et consorts contre les opérations du 1er tour.

Districourt. — Protestations de MM. Dupuis et consorts contre l'élection de MM. Dorlin et Dulaily au 2e tour.

Villers-Guislain. — Protestations de MM. Boutemy et consorts, contre l'élection de M. Rémy Leroy au 2e tour. Les avocats étaient Me Cirier pour le protestataire et Me Sprist pour les défendeurs.

Le commissaire du gouvernement conclut au rejet de la protestation.

Willies. — Protestation de M. Clovis Rousseaux contre les conseillers élus et de M. Cavellie et consorts contre les opérations électorales au 2e tour.

Thalempin. — Protestation de M. Facompres et consorts contre l'élection de l'adjoint au maire.

* * *

En outre, dans sa séance d'hier, le Conseil de Préfecture a rendu les arrêtés suivants concernant les communes et après :

Leuredé. — L'élection de M. Henri Larey, du 5 mai dernier, est annulée. Le candidat n'avait pas 25 ans le jour de l'élection.

Nomain. — Les protestations contre les opérations électorales du 5 mai sont rejetées.

Le Conseil a admis en effet, que les bulletins étaient normaux, le bureau valablement constitué et, qu'en outre, aucune preuve n'était apportée des irrégularités du dépouillement.

Malincourt. — La protestation de M. Auguste Gervais contre l'élection de M. Paul-Henri Meurier est rejetée.

Il était allégué que les bulletins portaient le prénom d'Henri au lieu de Paul, mais M. Meurier est plus connu sous le prénom d'Henri, et aucune erreur n'a pu être commise de ce fait.

Péronne. — Les protestations de MM. Lemaire et consorts sont rejetées, la preuve des faits allégués relativement au fonctionnement irrégulier du bureau n'étant pas apportée.

Valenciennes. — Acte est donné à MM. Emile Petit d'une part, du désistement de leur protestation. L'affaire est rayée du rôle.

Loos-Plage. — Les protestations de MM. Courcot et Dervos contre les opérations électorales du 5 mai, sont rejetées.

Un électeur a voté avec la carte de son frère, mais celui-ci s'est abstenu.

Quant aux faits de corruption allégués, ils ne sont pas prouvés.

Marcq. — L'élection de M. Camille Dron-Dron, au 1er tour, est annulée. Un bulletin a, en effet, été compté à tort comme bulletin blanc, alors qu'il contenait, en réalité, un nom. Il en résulte que la majorité absolue est de 289 voix. Or, M. Dron-Dron n'a obtenu que 281 suffrages.

La protestation contre l'élection de MM. Vicaire-Casier et Charles Périsse, élus au 2e tour, est rejetée.

A TRAVERS LES JOURNAUX

La Réforme Electorale

Le Rappel :

« La réforme électorale votée, il restera simplement à réaliser tout le programme radical, et la concours des unifiés ne sera certes pas inutile pour y parvenir.

« Qu'on veuille bien nous en croire : il est vrai apparemment « qui sera salutaire : [illegible], à l'intérieur même de la Chambre, l'apparentement de toutes les fractions du grand parti uni contre tous les cléricaux apparentés.

« L'heure n'est pas à la « délimitation » ; elle est à la concentration. »

Du Temps :

« Il ne s'agit pas de refuser la discussion ou de s'opposer à tout moyen de conciliation, s'il en existe, mais dans la campagne qui s'engage, il importe de suivre les chefs, en l'espèce M. Poincaré et ses collègues. La discipline fait la force des armées. Elle nous a déjà vaincu bien des victoires, elle nous permettra de déjouer toutes les embûches. Notre devoir est simple, et il a été compris par tous : nous suivrons le gouvernement soit dans la résistance, soit dans les négociations, mais la victoire est à nous, nous la gardons. »

Le nouveau règlement douanier

Les Echos de l'exportation :

« En ce qui concerne les dispositions du nouveau règlement douanier, nous croyons savoir qu'elles sont de nature à rassurer, dans une très large mesure, le commerce de l'importation. La revision de l'ancienne réglementation a été poursuivie dans un esprit libéral auquel nous ne manquerons pas de rendre justice, si, comme nous avons de bonnes raisons de le croire, le texte du décret est conforme à son esprit. L'administration des douanes s'est efforcée de faire disparaître du dernier règlement — celui qui ne fut jamais appliqué — les dispositions reconnues comme préjudiciables à la bonne marche des affaires. »

CONTES ET NOUVELLES

Le Mystificateur Mystifié

(Légende Marocaine)

Un jour, Ain Tebelia, un pacha riche et puissant — car vous avez certainement remarqué que tous les pachas sont, par définition, riches et puissants — fit annoncer à son de trompe, dans toutes les villes de son royaume, qu'il paierait son poids d'or le mauvais des vers les plus harmonieux.

Ainsi serait récompensé le plus digne des poètes.

Mais il fallait en outre que ces vers lussent inédits et n'aussent par conséquent jamais paru à la librairie du coin.

Aussi, lorsque le crieur public eut annoncé, après que les trompes eurent sonné de telles choses aux bons Musulmans, qui qui se louait de sagesse, et surtout la générosité du pacha.

Et dans la feuille grouillante des bureaux crasseux, sur les marchés et dans les cafés, les poètes affairés délibéraient la voix haute pour savoir quel serait celui qui, bien par le Prophète, obtiendrait le prix.

J'ai oublié d'ajouter un détail. Mais il est encore temps de vous en aviser.

C'est que Ain Tebelia avait, par Allah ! une mémoire prodigieuse, et la preuve en était qu'il suffisait d'avoir prononcé une seule fois des paroles ou un long discours devant lui pour qu'il les répétât aussitôt.

Ce pacha, observez-vous, devait être un fameux écrivain.

Oui, mais que direz-vous quand je vous apprendrai que, dans le palais du pacha, il était un officier et une esclave dont la mémoire n'était pas moins extraordinaire.

L'officier répétait, sans se tromper, ce qu'il avait écouté pendant deux fois, et l'esclave disait tout ce qu'elle avait entendu deux fois.

Et cette chose incroyable n'était connue de personne.

Aussi, lorsque, le vendredi de la semaine suivante, le pacha reçut les poètes dans la cour de marbre de sa riche demeure, tous se flattaient d'obtenir la récompense.

Et comme ils étaient aussi impies que des juifs de Mzab, ces hérétiques, et beaucoup comme de vieilles ânes, ils avaient écrit de longues, de très longues poésies sur de lourds, de très lourds parchemins.

Alors, sur un signe du pacha, un poète fut conduit devant lui.

Et le poète prit un air inspiré, — comme il aied — et il parla des fleurs, des petits oiseaux, du printemps, de la rosée et du ciel bleu.

Comme il en bon plat de couscous, assaisonné de safran parfumé, ne valait pas mieux que toutes ces paroles stupides !...

Et quand le poète eut fini, le pacha tronqa les sourcils, qu'il avait épais, et il dit :

« Par Allah ! ô toi plus monotone qu'une fontaine qui coule, plus criard qu'un troupeau d'oies, tu es un imposteur ! »

Comme l'autre se récriait, Ain Tebelia ajouta :

« J'ai dit et par la barbe de Mahomet ! je vais te le prouver. »

Et il récita, mot pour mot, et sans aucune faute, toute la longue poésie. Quand il eut fini, il appela son officier et lui demanda :

— Mohammed ben Abderrhaman, ne connais-tu pas cette histoire que cet homme ruisé soutient avoir inventée et que les petits enfants récitent à la mamelle ?

Et Mohammed ben Abderrhaman récita d'un trait la poésie entière.

Enfin, le pacha ordonna d'amener l'esclave qui, cachée derrière une tenture, avait tout entendu. Et elle fit la même chose.

Ain Tebelia se tourna vers le poète contendo :

— Réjouis-toi, lui dit-il, toi dont la bouche distille la vanille et le miel, si je veux pardonner aujourd'hui, mais si je fais cela, c'est pour être agréable à Allah !

Un second poète s'avança et ne fut pas plus heureux. Et après celui-ci un autre, puis un autre, et tous subirent le même sort.

Et ils sortaient, un à un, craintifs et honteux, en hâtant le pas et en rasant les murs, parce que la foule, avec des huées, leur jetait des figues sèches et des tomates mûres...

. . . . . .

Cependant, un vieux musulman, malin comme un renard et astucieux comme une vieille femme, avait tout vu.

Comment ? Voilà ce que je ne vous expliquerai pas. D'abord parce que ce serait trop long, ensuite parce que je n'en ai pas le temps.

Sachez seulement qu'il avait deviné, le saint homme, la stratagème du pacha. Et cela doit vous suffire.

Il composa un poème long comme un jour de Rhamadan, et ennuyeux, mais ennuyeux comme... par Allah ! je ne saurais vous dire comment, mais ennuyeux au possible. Il choisit avec un soin extrême les mots et les expressions les plus difficiles à prononcer et à retenir.

Puis, il se présenta devant le pacha et lui rappela la promesse qu'il avait faite de payer son pesant d'or, le manuscrit de vers inédits.

L'autre, ayant pris en pitié le pauvre diable, consentit à l'entendre.

Et le vieillard débita son poème par cœur, car ce saint homme était fort savant. Mais voilà, qu'arriva-t-il ?

C'est que le pacha, malgré tous ses efforts pour suivre le récit du poète, n'arriva point seulement à se souvenir des deux premiers vers.

— Par Allah ! dit-il, cela me dépasse, et je conviens que tu es un poète lettré et sincère.

Et il appela son officier et son esclave, mais l'officier et l'esclave ne purent que se taire.

— Puisque cela plaît à Dieu, dit le pacha avec dépit, tu auras ta récompense. Qu'on m'apporte une balance et des pièces d'or ! Et toi, apporte-moi ton manuscrit !

— Seigneur, répondit humblement le pauvre homme, mon manuscrit est à la porte de palais. S'il te plaît de descendre, je le le montrerai.

Et le pacha, étonné, fit comme on lui demandait.

Alors le poète lui montra un pauvre chameau qui chignait de l'œil tort tristement, car il plaît sous le poids d'une colonne de marbre sur laquelle était gravé le poème.

Et Ain Tebelia se tira la barbe de désespoir en disant :

— Chien, fils de chien, hypocrite, l'esprit du démon souffle en toi !

Mais comme il était juste, il fit peser la colonne et en donna un poids égal de pièces d'or au vieux mauvisen.

Après cela, il resta trois jours sans boire ni manger. Il devint maigre, tombe malade et meurt, laissa que le vieux pauvre, devenu homme d'affaires, triplait son capital par des heureuses opérations, et terminait ses jours dans l'opulence.

Allah est grand !

Paul DESAILLY.

La « Perpétuelle du Nord » et « L'Avenir de Saint-Quentin » répondent gratuitement, par la voie du journal, à toutes les questions concernant les accidents du travail, le droit, les usages locaux, la [illegible], etc., etc.